

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-25

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Présents : 10

Votants : 14

**OBJET** : PROMESSE D'ACHAT A LA SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL (SAFER) AUVERGNE-RHONE-ALPES (*parcelle cadastrée ZA 47 lieu-dit les Blaches*)

**L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept octobre, à 20 heures 30,**

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 23 octobre 2023

**Présents** : M. CAUQUIL Alain, Mme MILITI Vincenza, M. VERGNAIS Didier, Mme FASSINOT Christine, Mme ROCLE Nathalie, MM. BERCIMUELLE Laurent, MONTAGNON Bruno, DESSERTINE Sébastien, Mme CHENAVIER Christelle, M. PLOCH Romain

**Absents** : MM. THIMONIER Franck (*pouvoir à Christine FASSINOT*), ABADIE Frédéric (*pouvoir à Didier VERGNAIS*), JARRIGE Jérôme (*pouvoir à Romain PLOCH*), Mmes LONGEARD Gaëlle (*pouvoir à Vincenza MILITI*), BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle, CORNET Sophie

**Secrétaire de séance** : M. PLOCH Romain

Monsieur le Maire présente le projet de promesse unilatérale d'achat qui serait consentie à la SAFER, dans le cadre de ses missions d'aménagement du territoire, en faveur de l'agriculture, du développement rural et de la préservation de l'environnement.

Le coût de l'opération s'établit comme suit :

Lieu-dit	Parcelles	Surface	Nature	Prix de vente (€)
Les Blaches	ZA 47	1 ha 28 a 20 ca	Terre	7 700,00
Vers Vaulx	C 773	1 a 09 ca	Voirie	1,00
Vers Vaulx	C 784	49 a 08 ca		
Vers Vaulx	C 785	3 a 04 ca		
Vers Vaulx	C 790	29 ca		
Vers Vaulx	C 791	81 ca		
Les Sachets	D 613	12 a 79 ca	Abords voirie	
<b>TOTAL</b>		<b>1 ha 95 a 30 ca</b>		<b>7 701,00</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition des parcelles précitées, pour un montant total évalué à 7 701,00 €, majoré des frais d'actes notariés,
- autorise le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme :

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 22 novembre 2023

Le Maire,



Alain CAUQUIL